Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'enseignement et de la Recherche **Sous-direction de la politique des formations de l'enseignement général, technologique et professionnel** **Bureau Formation des personnels - information** **Adresse 1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP:** **Suivi par : Yveline GUEGAN** Tél : 01 49 55 51 55 Fax : 01 49 55 56 17 Réf. interne : Réf. Classement	**Direction Générale de l'enseignement et de la Recherche** **Inspection de l'enseignement agricole** **Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP** **Suivi par :** Tél : 01 49 55 52 81 Fax : Réf. interne : Réf. Classement

NOTE DE SERVICE

DGER/POFEGTP/IEA/N2003-2062

Date : 09 SEPTEMBRE 2003

Date de mise en application : septembre 2003

Annule et remplace :

Date limite de réponse :

Nombre d'annexes : 3

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

à

Madame et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Note de service relative au dispositif national d'appui à la prise de fonction des nouveaux enseignants et formateurs contractuels pour l'année scolaire 2003 - 2004.

Bases juridiques :

Résumé : Dispositif TUTAC applicable à la rentrée 2003

MOTS-CLES : Enseignants, formateurs, contractuels, formation, appui à la prise de fonction

Destinataires	
Pour exécution : Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole	Pour information : Administration centrale Inspection générale de l'agriculture Conseil général du GREF Inspection de l'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Le dispositif TUTAC concerne tous les enseignants et formateurs contractuels recrutés à la rentrée 2003

Le dispositif TUTAC (TUTorat des Agents Contractuels) présenté dans cette note de service concerne tous les enseignants et formateurs contractuels *(les agents contractuels d'État, les agents contractuels régionaux et les agents contractuels sur budget d'établissement)* affectés pour la **première fois** dans l'enseignement agricole, en formation initiale, scolaire, ou par apprentissage, et en formation professionnelle continue, et ayant un **contrat de travail à 50 % et plus**. *Ce dispositif ne concerne donc pas les emplois jeunes, les assistants d'éducation, les vacataires, les détachés de l'EN, les professeurs stagiaires, les personnels d'éducation et de surveillance, de responsable d'exploitation ou de directeur.*

L'objectif est de permettre à ces contractuels :

- d'avoir accès, dès la prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier d'enseignant et de formateur,

- de bénéficier, sous diverses formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

Cet accompagnement, reconduit à la rentrée de septembre 2003, se déroulera tout au long de l'année scolaire 2003-2004 et, à l'issue de cette première année, l'agent pourra poursuivre sa formation dans le cadre du dispositif de formation continue des personnels**.** Les agents contractuels nommés en cours d'année seront inscrits dès leur recrutement au dispositif TUTAC par leur chef d'établissement.

L'entrée dans le dispositif TUTAC repose sur l'inscription, par le chef d'établissement, de tout nouvel enseignant ou formateur contractuel.

1 - Conformément à la note de service n° 2089 du 30 août 1999 relative à l'accueil des nouveaux agents dans les établissements, il entre dans les fonctions de l'EPLEFPA d'assurer l'accueil et de contribuer à la professionnalisation de tous les personnels. Les nouveaux enseignants et formateurs contractuels inscrits au dispositif TUTAC participent aussi aux actions d'accueil mises en place dans chaque établissement.

Au-delà de cet accueil, les directeurs d'EPLEFPA faciliteront les relations de l'agent contractuel :

- d'une part avec les équipes pédagogiques et de filières, les personnes ressources en informatique et en documentation,

- d'autre part, avec les divers acteurs intervenant dans le dispositif (délégué GRAF, CNPR, Inspection de l'enseignement agricole).

Les agents concernés par ce dispositif pourront également, avec l'accord de leur supérieur hiérarchique, participer à d'autres actions de formation.

En complément de la prise en charge collective des nouveaux contractuels, les directeurs d'EPLEFPA proposeront, sur la base du volontariat, à un enseignant expérimenté, d'apporter un appui sous forme de conseil, d'information.

2 - L'intégration de l'enseignant ou du formateur contractuel dans le dispositif d'accompagnement se concrétisera, dès son arrivée dans l'établissement, par l'envoi au CNPR par la voie hiérarchique de sa fiche d'inscription dûment complétée et visée.

L'inscription au dispositif conditionne :

- La réception de divers documents d'information ou de référence et, notamment,

 - du guide d'accueil dans le dispositif ,

 - du classeur TUTAC,

 - des référentiels correspondant aux formations dans lesquelles l'agent enseigne.

- L'inscription - via Educagri - à un "groupe de pairs", c'est-à-dire à un forum qui regroupe, sur une base territoriale et transdisciplinaire**,** des collègues dans la même situation que le nouvel agent, et permet d'échanger sur les problèmes rencontrés.

 Le "groupe de pairs" fonctionne durant toute l'année scolaire avec un modérateur dont le rôle est de faciliter et de réguler les échanges ;

- L'accès facilité à l'ensemble des ressources et informations utilisées par la communauté éducative, grâce au "portail" TUTAC sur le site Internet Educagri.

A cet égard et afin de permettre un bon fonctionnement du groupe de pairs et de l'ensemble du dispositif, il est demandé aux directeurs d'EPLEFPA de donner à chaque agent concerné l'accès à un poste informatique relié au réseau Internet dans les conditions telles qu'il puisse d'une part recevoir, rédiger et transmettre des messages et, d'autre part, avoir accès par la navigation sur Internet aux ressources en ligne.

Dans le cadre d'un partenariat avec les autres organismes de formation, la DGER confie au CNPR, la responsabilité de la diffusion du classeur TUTAC, du guide d'accueil dans le dispositif et des référentiels, ainsi que de la création et du suivi du groupe de pairs.

Le dispositif TUTAC comporte des regroupements :

Chaque enseignant-formateur contractuel concerné par ce dispositif sera invité à **deux** regroupements : un regroupement de pairs et un regroupement disciplinaire.

Un regroupement de pairs

Il est organisé conjointement par les délégués GRAF et le CNPR. Chaque délégué GRAF organise un regroupement de pairs à destination des enseignants et des formateurs recrutés dans les EPLEFPA de la région administrative concernée. Le regroupement de pairs est donc une session d'information à initiative régionale avec une organisation éventuellement interrégionale. Son objet est centré sur les aspects transversaux du métier d'enseignant et de formateur : le travail en équipe pédagogique et de filières, la participation aux activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, les droits et devoirs de l'enseignant-formateur, l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole.

Ce regroupement d'une durée d'un jour et demi aura lieu durant les deux semaines 42 et 43.

A l'occasion du regroupement de pairs et à destination des formateurs un module spécifique formation professionnelle et apprentissage sera organisé sur une demi journée. Son objet est centré sur les spécificités des formations dispensées en CFA et CFPPA et plus particulièrement la pédagogie de l'alternance et les questions relatives à l'individualisation en formation continue.

Un regroupement disciplinaire

Il est organisé conjointement par les délégués GRAF et l'inspection de l'enseignement agricole. Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline : la mise en œuvre des référentiels, les adaptations de connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline.

Ce regroupement d'une durée de 5 demi journées aura lieu la semaine 48.

L'attention des chefs d'établissement est attirée sur l'importance de l'identification rapide et précise des nouveaux enseignants et formateurs contractuels nouvellement recrutés.

Ils transmettront donc, **dans les meilleurs délais**, les fiches suivantes au CNPR :

- l'original par voie hiérarchique (via chef d'établissement et SRFD)

- une copie directe (via chef d'établissement seulement) pour une prise en compte rapide de l'inscription par le CNPR (fax ou voie télématique sont à privilégier).

Une copie sera remise à l'agent concerné.

La Chargée de la Sous-Direction,

Brigitte FEVRE

ANNEXE 1
Fiche d'inscription
Dispositif national d'appui à la prise de fonction des nouveaux enseignants et formateurs contractuels (ACE, ACR, ACB)
à remplir avec le plus grand soin

Établissement d'affectation en 2003-2004

Région :

Établissement (cocher la bonne case) : LEGTA LPA CFPPA CFA

Préciser si nécessaire :
Site de : _____ Antenne de : _____

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Agent

Nom (en lettres capitales) : Homme Femme

Prénom :

Date de naissance :

Type de contrat : ACE
ACR
ACB

Diplôme le plus élevé :
Date d'obtention :

Activités confiées durant la présente année scolaire (2003-2004)

Disciplines enseignées ou fonctions assurées	Classes et options ou cycle de formation	Cadre d'activité (apprentissage/scolaire/ formation continue)	Nombre d'heures et % d'activité (conforme au contrat de travail)

ANNEXE 2

Regroupements disciplinaires 2003-2004

Nom : **Prénom :** **Établissement :**

Cocher **le champ disciplinaire choisi**, en indiquant en **1** le choix et en **2** le vœu par défaut

Biochimie, génie biologique et technologie alimentaire		
Biologie, écologie		
Documentation		
Éducation Physique et Sportive		
Éducation socioculturelle		
Génie des procédés des industries agricoles et agroalimentaires	option A : génie industriel alimentaire	
	option B : génie alimentaire	
Histoire et géographie		
Langues vivantes	allemand , anglais, espagnol, italien	
Lettres modernes		
Mathématiques		
Physique et chimie		
Productions spécialisées	option A : aquaculture	
	option B : animalerie	
	option C : hippologie	
S et T agronomiques	option A : productions animales	
	option B : productions végétales	
	option C : productions horticoles	
S et T de la vigne et du vin		
S et T des agroéquip. et des équip. des aménagements hydrauliques	option A : agroéquipements	
	option B : équipements des aménagements hydrauliques	
S et T des aménagements de l'espace	option A : aménagement paysager	
	option B : aménagement forestier	
	option C : gestion et aménagement des espaces naturels	
Sciences économiques et sociales, et gestion	option A : sciences éco. et gestion de l'entreprise	
	option B : sciences économiques et gestion commerciale	
	option C : sciences éco. et gestion de l'environnement	
	option D : sciences éco. et économie familiale et sociale	
	option E : sciences éco. et techniques comptables, bureautique	
Techno informatiques et multimédia (TIM)		
Transformation et sécurité des aliments		

Signature de l'agent **Signature du chef d'établissement** **Signature du SRFD**

ANNEXE 3

Liste des formations

Nom : **Prénom :** **Établissement :**

(Cocher les formations dans lesquelles le formateur ou l'enseignant intervient)

	4 ème et 3ème Technologiques		4 ème et 3ème préparatoires à projet professionnel		
	Certificat de qualification pour les distributeurs et applicateurs de produits anti-parasitaires				

CAPA et CAP

	Agent de la qualité de l'eau		Mécanicien en matériels de parcs et jardins		Tonnelier
	Conducteur d'engins de travaux publics		Employé de vannerie		Gestion des déchets et propreté urbaine
	Entretien de l'espace rural UC		Production agricole, utilisation des matériels		Travaux forestiers
	Fleuriste		Productions horticoles		Poissonnier
	Industries agroalim. UC Opt° OCMAFCA		Employé de vente spécialisé		Travaux paysagers UC
	Industries agroalim. UC Opt° OPTIV		Elevage et cultures fourragères		Vente relation clientèle
	Industries agroalim. UC Opt° OPFPA		Sellier-Harnacheur		Vigne et vin
	Maritime et conchylicole		Service en milieu rural		Travaux forestiers par UC
	Maréchalerie		Soigneur d'équidés		Cultures de plein champ
	Employé d’exploitation agricole de polyculture-élevage		Agents d’assainissement et de collecte des liquides spéciaux		Agent polyvalent de restauration
	Conducteur des machines d’exploitation forestière				

BEPA et BEP

	Activités hippiques		Conduite de productions agricoles		Productions horticoles
	Agro-équipements		Elevage canin et félin		Services
	Travaux paysagers		Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux		Transformation
	Animalerie		Industrie chimique et traitement des eaux		Vente action marchande
	Agriculture des régions chaudes		Productions aquacoles		Travaux forestiers
	Bois et matériaux associés		Maritime de cultures marines		

BPA

	BPAM		Chef d'exploitation ou OHQ en grandes cultures		Chef d'entreprise ou OHQ en travaux forestiers
	Chef d'exploitation en polyculture élevage		Chef d'exploitation ou OHQ en en horticulture		Chef d'exploitation ou OHQ en viticulture
	Chef d'exploitation ou OHQ en élevages spécialisés		Chef d'entreprise ou OHQ en jardins et espaces verts		Diplômes hors UC

BP

	Agro-équipements		Productions horticoles		Travaux forestiers
	Fleuriste		Responsable d'exploitation agricole		Travaux paysagers
	Industries agroalimentaires		Technicien recherche et développement		Sommelier
	Responsable d'exploitation aquacole maritime continentale				

Baccalauréat Professionnel

	Agro-équipement		Conduite et gestion de l'élevage canin et félin		Secrétariat
	Bio-industries de transformation		Cultures marines		Technicien-conseil/vente en animalerie
	Commerce		Maintenance et exploitation des matériels agricoles, de travaux publics, de parcs et jardins		Technicien-conseil/vente de produits horticoles et de jardinage
	Comptabilité		Productions aquacoles		Travaux paysagers
	Gestion et conduite de l'exploitation agricole		Productions horticoles		Vente représentation
	Conduite et gestion des chantiers forestiers		Productique bois		Technicien vente et conseil – qualité en produits alimentaires
	Technicien vente et conseil – qualité en vins et spiritueux				

BTA

	Services en milieu rural		Gestion de la faune sauvage		Laboratoire d'analyse
	Animalerie de laboratoire				

Baccalauréat Technologique

	STAE (sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement)		STPA (Sciences et technologies du produit agroalimentaire)		STL (Sciences et technologies de laboratoire)

Baccalauréat général série S

	Seconde		Première S		Terminale S

BTSA

	ACSE (analyse et conduite de systèmes d'exploitation)		Gestion et maîtrise de l'eau		Services en espace rural
	Action commerciale		Gestion et protection de la nature		Technico-commercial
	Aménagements paysagers		Gestion forestière		Technologies végétales
	Analyse agricole, biologiques et biotechnologiques		Industries agroalimentaires		Viticulture œnologique
	Qualité dans les industries alimentaires et bio-industrie		Productions animales		
	Développement de l'agriculture des régions chaudes		Productions aquacoles		
	Génie des équipements agricoles		Productions horticoles		

Autres référentiels : préciser le niveau et le titre exact du référentiel

Nombre total de formations dans lesquelles l'agent intervient

Fiche à retourner dès l'arrivée de l'agent contractuel avec la signature du chef d'établissement et du SRFD

au CNPR - dispositif TUTAC - Marmilhat - BP 100 - 63370 LEMPDES

(une copie directe avec la seule signature du chef d'établissement sera également envoyée au CNPR pour une prise en compte rapide de l'inscription)